## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA DROME COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR SAVASSE

Envoyé en préfecture le 14/04/2022 Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID: 026-212603195-20220412-D28\_2022-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10-28/2022

<u>Date de convocation</u>: 8 avril 2022 <u>Date d'affichage: 8 avril 2022</u>

<u>Objet</u> : Approbation d'un projet SDED de raccordement individuel au réseau électrique Rue du Chalon

L'an deux mil vingt-deux et le quinze mars à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

<u>Présents</u>: Pierre COLOMB - Sébastien CARMET - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise TOSI - Sébastien RUAZ.

Absents, excusés: Carole MOTTUEL

Procuration: Carole MOTTUEL à Pierre FERRIER

Annabelle MORILLAS a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que le SDED a reçu la demande de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité sur la commune suivante :

**Opération : Electrification** (projet non soumis à autorisation d'urbanisme)

Raccordement au réseau BT pour alimenter la parcelle de M. Damien MORNAT située dans le Lotissement la Belle Noyeraie

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de raccordement établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

ATTESTE que le projet ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme

PRECISE que la part non subventionnée sera recouvrée directement par le SDED auprès du demandeur avant la mise en service définitive.

**DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 13 avril 2022

Pierre COLOMB

Le Maire